

**Mairie de Lafrançaise**

(Tarn et Garonne)

**Délibération n° 19***Objet :*

Participation transport scolaire

*Date de convocation :*

3 juin 2020

*Date d'affichage :*

3 juin 2020

*Nombre de Conseillers en exercice :*

23

*Nombre de présents :*

20

*Nombre de votants :*

20

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LAFRANCAISE (TARN ET GARONNE)**

L'an deux mille vingt

Le 9 juin à 19 heures

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la salle des fêtes, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Thierry DELBREIL, Maire.

Etaient présents :

Messieurs et Mesdames : Thierry DELBREIL, Jean-Pierre ANGLAS, Anne ARRESTIER, Alain BELLICCHI, Anne BENAICHE, Joseph BOU-ZEID, Joël COMBALBERT, Brigitte DELCASSE, Alain MALMON, Sonia PARRIEL, Véronique PATERNE, Marie-Laurence PUJOL, Marie-Laurence PRAISSAC, Gérard ROCHE, Franck SEGONNE, Pauline SEILHAN, Flavie TAVERA, Pierrick THOMAS, Jean-Pierre VALETTE, Colette VERDOUX.

Pouvoirs :

Absents : Mme Monique LASVENES, Patrick SOULHAC, Christophe VIALA

Mme Flavie TAVERA est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération n° 7 du 25 février 2020 concernant la prise en charge par la commune des frais de transports scolaires pour l'année scolaire 2020/2021 restant à la charge des familles.

Monsieur le Maire propose d'annuler cette délibération en raison de nouvelle directive de la Région Occitanie.

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée de la nouvelle participation de la commune aux frais de transports scolaire pour l'année scolaire 2020-2021 restant à la charge des familles

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- Annule la délibération n° 7 du 25 février 2020.
- Approuve la participation de la Commune aux frais de transports scolaires pour l'année 2020-2021 restant à la charge des famille et joint en annexe de la délibération.

**- A D O P T E E -**

Le Maire,

T. DELBREIL